

1
2

Fédération Française du Sport Adapté
Commission Sportive Nationale Natation

3

REGLEMENTS SPORTIFS NATATION 2013-2017



4

MIS A JOUR LE SAMEDI 7 FEVRIER 2015

5 **Composition Commission Sportive Nationale Natation Sport Adapté :**

6 **Membres :**

7 Mme BRUNET Agnès / M. FERNANDEZ Fabien / M. HOORNAERT Antoine / Mme MASSANET Céline

8 N'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre vos questions :

9 Conseillère technique nationale : Melle LAISSUS Emilie - emilie.laissus@ffsa.asso.fr

10 Responsable règlements : M. FERNANDEZ Fabien - ffz@fabienfernandez.fr

11	SOMMAIRE	
12	PREAMBULE	4
13	A. BUT DES REGLEMENTS.....	4
14	B. MODIFICATION DES REGLEMENTS.....	4
15	REGLEMENTATION DES DIVISIONS.	5
16	1. <i>L'accès aux Divisions</i>	5
17	2. <i>Division 3</i>	6
18	3. <i>Division 2</i>	7
19	4. <i>Division 1</i>	9
20	REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 3.	11
21	LE DEPART.	11
22	LE CRAWL	11
23	LE DOS.	11
24	LE «STYLE-BRASSE ».....	12
25	LA COURSE ET L'ARRIVEE.	12
26	REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 2.	13
27	LE DEPART.	13
28	LE CRAWL	13
29	LE DOS.	13
30	LE CRAWL/DOS.	14
31	LE PAPILLON.	14
32	LE «STYLE-BRASSE ».....	14
33	LE 3 NAGES.....	15
34	LA COURSE ET L'ARRIVEE.	16
35	REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 1.	17
36	LE DEPART.	17
37	LA NAGE-LIBRE.	17
38	LE DOS.	17
39	LE CRAWL/DOS.	18
40	LE PAPILLON.	18
41	LA BRASSE.....	18
42	LE 6 MINUTES NAGES-HYBRIDES.	19
43	LE QUATRE NAGES.....	19
44	LA COURSE ET L'ARRIVEE.	19
45	REGLEMENTATION DES COMPETITIONS OFFICIELLES.	21
46	A. LES CATEGORIES D'AGES.....	21
47	B. LES COMPETITIONS OFFICIELLES.	22
48	C. COMPETITIONS NATIONALES.....	23
49	1. <i>Championnats de France Jeune Bassin 25 mètres et La Coupe de France Jeune</i>	24
50	2. <i>Championnats de France Bassin 50mètres et La Coupe de France des Régions</i>	25
51	ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.....	28
52	REGLEMENTATION DES OFFICIELS D'UNE COMPETITION.	29
53	L'OFFICIEL « ESCORTE »	29
54	<i>Contrôleur de La Chambre d'Appel</i>	29
55	<i>Accompagnateur</i>	29
56	<i>Commis de Course</i>	29

57	L'OFFICIEL « CHRONOMETREUR ».....	30
58	<i>Chronométrateur</i>	30
59	L'OFFICIEL « JUGE »	32
60	<i>Starter</i>	32
61	<i>Juge de Nages</i>	32
62	<i>Juge aux Virages et à l'Arrivée</i>	33
63	<i>Contrôleur de Distance</i>	33
64	L'OFFICIEL « ARBITRE »	34
65	<i>Arbitre des courses (Compétition)</i>	34
66	<i>Arbitre d'Appel (Réclamations)</i>	34
67	LE JURY D'APPEL	35
68	LE SUPERVISEUR (INFORMATIQUE).....	35
69	REGLEMENTATION DE LA DIRECTION D'UNE COMPETITION.....	36
70	REPARTITION DANS LES SERIES ET FINALES.	36
71	PROCEDURES DE CLASSEMENTS.	36
72	BARRAGES.	37
73	RECLAMATIONS.	37
74	RECORDS DE FRANCE.	37
75	ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX.....	38
76	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :	38
77	B. BESOINS HUMAINS :.....	38
78	C. OBLIGATIONS DE LA LIGUE :	38
79		
80		

81 **PREAMBULE**

82 **A. BUT DES REGLEMENTS.**

83 Le but de ces règlements est de fixer les règles précises pour le déroulement des rencontres
84 compétitives, organisés sous l'égide de la **Fédération Française du Sport Adapté (F.F.S.A.)**.

85 La finalité de cette codification est de permettre la **meilleure expression sportive** de tout nageur, en
86 fonction de **ses capacités**, dans des conditions garantissant sa **sécurité**.

87 Ce règlement doit être appliqué lors de chaque compétition de Sport Adapté en Natation.

88 Les règlements de références sont ceux appliqués par la **Fédération Internationale pour les personnes**
89 **déficientes intellectuelles (I.N.A.S.)** et/ou par le **Comité International Paralympique (I.P.C.)**.

90 **B. MODIFICATION DES REGLEMENTS.**

91 Les règlements sont valables pour l'olympiade 2013-2017.

92 Les règlementations peuvent évoluer en cours d'olympiade en fonction des évolutions des règlements
93 internationaux de références cités ci-dessus.

94 La Commission Sportive Nationale de Natation se réserve le droit d'apporter des compléments aux
95 règlements sportifs, à titre expérimental, pour des durées ponctuelles au cours de l'olympiade. Ces
96 compléments seront publiés sur le site internet de la Fédération Française du Sport Adapté.

97 **REGLEMENTATION DES DIVISIONS.**

98 Les nageurs pratiquent la Natation Sport Adapté en fonction de leurs capacités, de leurs compétences
99 aquatiques et de leur niveau de compréhension. Les nageurs doivent satisfaire à des tests afin de
100 déterminer leur division de pratique. Ces tests permettent également de s'assurer qu'ils évoluent en toute
101 sécurité.

102 **1. L'ACCES AUX DIVISIONS.**

103 Les tests doivent être mis en place sous l'autorité d'une Ligue Sport Adapté.

104 Les organisateurs peuvent être : la Ligue Sport Adapté, un Comité Départemental Sport Adapté ou une
105 structure affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté.

106 Les tests sont mis en œuvre sous la responsabilité d'un évaluateur certifié par la Fédération Française du
107 Sport Adapté et à jour de sa licence.

108 Les résultats sont adressés par la Ligue à la Commission Sportive Nationale Natation après chaque
109 session pour être officiels.

110 Les nageurs ne validant aucun test devront figurer sur les résultats afin qu'ils soient orientés vers les
111 activités motrices.

112 Les nageurs validant un ou plusieurs tests se verront délivrer par la Ligue Sport Adapté, le ou les diplômes
113 correspondants.

114

2. DIVISION 3.

115 Le test de classification en division en 3 est l'Explora'Nage.

116 L'Explora'Nage est défini de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Enchaînement entrée dans l'eau et immersion : Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée en surface.	Sauter du bord, Se laisser remonter.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée verticale.
2	Enchaînement déplacement ventral et immersion : Enchaîner un déplacement en surface et en immersion.	Nager (12,5 m). Passer sous un obstacle (ex : lignes d'eau).	Déplacement sur le ventre, pas de passage à la verticale
3	Coulée dorsale : Réaliser un changement d'orientation en immersion.	R ressortir de l'immersion en position dorsale.	Changement d'orientation horizontal.
4	Déplacement dorsal : Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (12,5m) pour terminer le parcours.	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.

117 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide. Les étapes peuvent être nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur à la demande de la personne responsable du nageur.

120

121 Les étapes sont nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur.

122

3. DIVISION 2.

123 Le test de classification en division en 2 est le Sauv'Nage.

124 Le Sauv'Nage est défini de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Enchaînement entrée dans l'eau et immersion : Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive.	Sauter du bord, se laisser remonter passivement.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion.
2*	Flottaison ventrale : Réaliser une flottaison ventrale.	Réaliser un équilibre en position ventrale.	Équilibre ventral, maintenu en surface pendant 5 secondes. (Épaules et bassin en surface)
3	Immersion orientée : Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée.	Nager jusqu'au cerceau et y entrer.	A réaliser sans prise d'appui sur le cerceau.
4	Équilibre vertical : Se maintenir en position verticale.	Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes.	Tête émergée pendant 5 secondes. (Oreilles et bouche hors de l'eau)
5	Enchaînement déplacement ventral et immersion : Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion.	R ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m). Passer sous chaque obstacle (ex : lignes d'eau). (3 à 4 espacés d'au moins 1,50 m).	Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle.
6*	Flottaison dorsale : Réaliser une flottaison dorsale.	Réaliser un équilibre en position dorsale.	Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes. (Épaules et bassin à la surface).
7	Déplacement dorsal : Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (entre 15m et 20m).	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.
8	Exploration de la profondeur : Enchaîner une immersion, un déplacement vers le fond du bassin, une localisation et la saisie d'un objet et une remontée maîtrisée.	A la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher, terminer le parcours en position dorsale.	Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface. L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge).

125 *Tolérance 1 pour l'obtention du test D2 : manque de maintien de flottaison.

126 Tolérance 2 pour l'obtention du test D2 : port des lunettes.

127 Les adaptations validées par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques sont les suivantes : les
 128 étapes peuvent être nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur. Cette adaptation peut être mise
 129 en œuvre à la demande de la personne responsable du nageur. Les étapes à nommer doivent l'être
 130 comme suit :

- 131 - Etape 1 : « Saute dans l'eau ».
- 132 - Etape 2 : « Fais la planche sur le ventre ».
- 133 - Etape 3 : « Cerceau ».
- 134 - Etape 4 : « Reste debout, 1, 2, 3, 4, 5 ».
- 135 - Etape 5 : « Passe sous la ligne ».
- 136 - Etape 6 : « Fais la planche sur le dos ».

- 137 - Etape 7 : « Nage sur le dos... Stop ».
- 138 - Etape 8 : « Vas chercher l'objet... Montre-le, nage jusqu'au mur ».

139 Validation du test : Pour l'obtention du Sauv'Nage, l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé
140 dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide, sans lunettes (sauf lunettes de natation
141 correctives).

142 CIAA : Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (Groupement de toutes les fédérations sportives
143 qui proposent une ou plusieurs pratiques aquatiques)

- 144 **4. DIVISION 1.**
- 145 La validation du test D2 ou du test Sauv’Nage permet l’accès au test de la division 1.
- 146 Le test de classification en division 1 est le Tech’Nage qui comprend deux épreuves :
- 147 - Un 50 mètres (défini ci-dessous).
- 148 - Un 150 mètres 3 nages (défini ci-dessous).
- 149 Lors des deux épreuves aucune étape ne peut être nommée, par l’évaluateur ou l’assistant
- 150 évaluateur.
- 151 L’épreuve 50 mètres est définie de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Départ plongé d’un plot de départ : Entrer loin avec une grande vitesse. Coulée après le départ : Conserver le plus de vitesse sous la surface de l’eau, par un maintien postural.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l’avant pour entrer dans l’eau avec la plus grande vitesse possible (le départ dans l’eau est autorisé). Limiter la résistance à l’avancement en position ventrale par une organisation posturale (déplacement avec action propulsive autorisé).	Les talons au moins à 5 mètres du mur. Sans mouvement.
2	Déplacement en Crawl avec respiration latérale : Enchaîner en Crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner les échanges ventilatoires avec des actions propulsives en Crawl (coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en Nage-Libre).	Nager en Crawl sans arrêt jusqu’au virage.
3	Virage: Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser un changement de sens rapide pour passer à une position dorsale, suivie d’une poussée complète sur le mur Soit par un virage culbute avant soit après avoir touché le mur en position ventrale.	Lors du virage, il faut qu’une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
4	Coulée dorsale la plus longue possible : Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion.	Limiter les résistances à l’avancement en positions dorsale par une organisation posturale (par des mouvements propulsifs possibles).	Une immersion jusqu’au passage des mains à 3 mètres du mur.
5	Retour en Dos-Crawlé : Se déplacer en Dos-Crawlé.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes.	Nager en Dos-Crawlé, sans arrêt, jusqu’à l’arrivée.

152 Validation du test : l’ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l’ordre, dans la continuité,

153 sans prise d’appui au sol.

154 Adaptations possibles si l’épreuve se déroule en bassin de 50 mètres :

155 **Tâche 2** : « Nager en Crawl jusqu’aux 12,5 mètres. Se retourner et reprendre la nage (Crawl)

156 jusqu’au virage. »

157 **Tâche 5** : « Nager en Dos-Crawlé jusqu’aux 12,5 mètres. Se retourner et reprendre la nage (Dos-

158 Crawlé) jusqu’à l’arrivée.

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	Départ dans l'eau les mains à l'étrier. Quitter le mur avec une grande vitesse.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'arrière pour quitter le mur avec la plus grande vitesse possible.	Maintien d'une position « flèche ».
2	Coulée après le départ. Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau, par un maintien postural.	Limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale.	
3	50 m déplacement en position dorsale. Se déplacer sur le dos.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus des bras et des jambes.	Nager sur le dos, sans arrêt, jusqu'au virage et au changement de nage.
4	50 m déplacement avec propulsion simultanée. Se déplacer sur le dos ou le ventre.	Se déplacer par des mouvements simultanés des bras.	Nager avec des mouvements simultanés des bras, sans arrêt, jusqu'au virage et au changement de nage.
5	50 m déplacement ventral en propulsion alternée des bras. Enchaîner des solutions de propulsion alternée avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives alternées des bras.	Nager avec des mouvements alternés des bras sur le ventre sans arrêt jusqu'au virage et à l'arrivée avec une inspiration latérale.
Virages	Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser un changement de direction rapide pour passer à une position dorsale ventrale (dépend de la nage qui suit, suivie d'une poussée complète sur le mur).	Toucher le mur et pousser au mur rapidement (pas d'arrêt au mur).

160 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité,
161 sans prise d'appui au sol.

162 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 3.**

163 **LE DEPART.**

164 Les nageurs sont :

- 165 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 166 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte » ;
- 167 - conduits jusqu'au plot de départ par un officiel « Escorte » ;
- 168 - aidés à se préparer avant le départ par un officiel « Escorte ».

169 En Crawl et en «Style-Brassé»: le départ peut s'effectuer sur le plot de départ ou à côté.

170 En Dos : le départ doit s'effectuer dans l'eau, en contact avec le mur.

171 A la commande « A vos marques » les nageurs sont aidés par un officiel « Chronométrateur » à se mettre en
172 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds (les deux pieds à l'avant du
173 plot ou du bord) permettant une entrée dans l'eau en sécurité.

174 L'entrée dans l'eau peut s'effectuer par la tête ou par les pieds.

175 L'officiel « Juge – Starter » donne le départ par un coup de sifflet sans attendre la position immobile
176 parfaite de tous les nageurs.

177 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter», en charge du départ, les
178 nageurs reprennent la procédure de départ.

179 **LE CRAWL.**

180 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale.

181 La position normale sur le ventre peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
182 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

183 A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-dessus de la
184 surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface de l'eau.

185 Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de
186 jambes.

187 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

188 **LE DOS.**

189 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant
190 toute la course.

191 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
192 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

193 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
194 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
195 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

196 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les
197 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction
198 continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le
199 nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

200 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

201 **LE «STYLE-BRASSÉ».**

202 En «Style-Brassé», le nageur doit garder la position ventrale tout au long de la course.

203 Lors du virage et à l'arrivée, le nageur doit toucher le mur à une ou deux mains.

204 Un cycle de bras est défini de la façon suivante : les deux bras doivent être amenés en avant des épaules
205 en même temps, puis les deux bras doivent être ramenés vers l'arrière sous la surface de l'eau, en deçà
206 ou au-delà de la ligne d'épaule, en même temps.

207 Tous les mouvements des bras doivent être simultanés sans mouvement alterné.

208 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de
209 l'eau.

210 Les mouvements des jambes sont libres.

211 **LA COURSE ET L'ARRIVÉE.**

212 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles
213 et les garçons.

214 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.

215 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

216 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

217 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.

218 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le
219 gêneur.

220 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa
221 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.

222 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse
223 améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants
224 palmés, palmes, nageoires, etc.).

225 Il est permis de porter des lunettes de natation.

226 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.

227 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la
228 compétition.

229 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le
230 signal.

231 Le nageur est aidé à quitter l'eau, à récupérer ses affaires et est conduit sur la zone « éducateurs » (ou à la
232 chambre d'appel si la zone « éducateurs » n'existe pas) par l'officiel « Escorte ».

233 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 2.**

234 **LE DEPART.**

235 Les nageurs sont :

- 236 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 237 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte » ;
- 238 - conduits jusqu'au plot de départ par un officiel « Escorte ».

239 Le départ peut s'effectuer du plot de départ ou du bord en Nage-Libre, en Style-Brassé et en Crawl/Dos.

240 A la commande « En place » les nageurs sont aidés par un officiel « Chronométrateur » à se mettre en
241 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds (les deux pieds à l'avant du
242 plot ou du bord) permettant une entrée dans l'eau en sécurité.

243 Le départ doit s'effectuer dans l'eau en Dos, en contact avec le mur. A la commande « Sautez » les
244 nageurs doivent se mettre à l'eau et se mettre en position de départ.

245 A la commande « A vos marques » les nageurs doivent se tenir immobile (tolérance de légers
246 mouvements si le départ n'est pas anticipé ou facilité).

247 L'officiel « Juge – Starter » donne le départ par un coup de sifflet lorsque tous les nageurs sont en place.

248 L'entrée dans l'eau peut s'effectuer par la tête ou par les pieds.

249 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, le
250 nageur reprend la procédure de départ.

251 **LE CRAWL.**

252 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale.

253 La position normale sur le ventre peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
254 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

255 A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-dessus de la
256 surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface de l'eau.

257 Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de
258 jambes.

259 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

260 **LE DOS.**

261 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant
262 toute la course.

263 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
264 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

265 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
266 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
267 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

268 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les
269 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction

270 continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le
271 nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

272 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

273 **LE CRAWL/DOS.**

274 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale. La position normale sur le ventre peut inclure un
275 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est
276 indifférente. A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-
277 dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la
278 surface de l'eau. Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du
279 mouvement de jambes.

280 En Dos, le nageur doit nager en position dorsale. La position normale sur le dos peut inclure un
281 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est
282 indifférente.

283 Lors du virage Crawl-Crawl, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

284 Lors du virage Dos-Dos, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le
285 virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule
286 traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage.
287 Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

288 Lors du virage Crawl-Dos, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de
289 chaque longueur et à l'arrivée. Le nageur doit être retourné à une position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

290 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
291 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
292 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

293 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

294 **LE PAPILLON.**

295 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit
296 rester en position ventrale.

297 Les deux bras doivent être amenés en avant des épaules, ensemble au-dessus de la surface de l'eau et
298 ramenés en arrière des épaules en même temps tout au long de la course.

299 Tous les mouvements des pieds doivent être verticaux et simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent
300 pas être nécessairement au même niveau, ils ne doivent pas être orientés vers l'extérieur.

301 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

302 Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une
303 traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être
304 complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête).

305 **LE «STYLE-BRASSÉ ».**

306 En «Style-Brassé», le nageur doit garder la position ventrale tout au long de la course.

307 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

308 Un cycle de bras est défini de la façon suivante : les deux bras doivent être amenés en avant des épaules
309 en même temps, puis les deux bras doivent être ramenés vers l'arrière sous la surface de l'eau, en deçà
310 ou au-delà de la ligne d'épaule, en même temps.

311 Tous les mouvements des bras doivent être simultanés sans mouvement alterné.

312 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de
313 l'eau.

314 Les mouvements des jambes sont libres.

315 **LE 3 NAGES.**

316 Dans les épreuves de 3 nages individuelles, le nageur effectue les 3 nages dans l'ordre suivant : papillon,
317 dos et crawl. Chaque nage doit couvrir un tiers (1/3) de la distance. Chaque partie s'achève
318 conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

319 LA COURSE ET L'ARRIVEE.

- 320 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles
321 et les garçons.
- 322 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.
- 323 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.
- 324 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.
- 325 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.
- 326 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le
327 gêneur.
- 328 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa
329 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.
- 330 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse
331 améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants
332 palmés, palmes, nageoires, etc.).
- 333 Il est permis de porter des lunettes de natation.
- 334 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.
- 335 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la
336 compétition.
- 337 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le
338 signal.

339 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 1.**

340 **LE DEPART.**

341 Les nageurs sont :

- 342 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 343 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte ».

344 Le départ doit s'effectuer du plot de départ en Nage-Libre, en Crawl-Dos, en Papillon, en Brasse, en Nages-
345 Hybrides et en Quatre-Nages individuel. L'entrée dans l'eau s'effectue par la tête (plongeon). Au long coup
346 de sifflet de l'officiel « Juge – Starter », le nageur doit monter sur le plot de départ et y rester. A la
347 commande “A vos marques”, il doit immédiatement prendre une position de départ avec au moins un
348 pied à l'avant du plot de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont
349 immobiles, le départ est donné par le signal de l'officiel « Juge – Starter».

350 Le départ en Dos et dans les courses de Relais Quatre-Nages se fait dans l'eau. Au premier long coup de
351 sifflet de l'officiel « Juge – Starter », le nageur doit immédiatement entrer dans l'eau. Au deuxième long
352 coup de sifflet, le nageur doit prendre place, face au mur, mains sur l'étrier. Il est interdit de se tenir dans
353 ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein. Lorsque tous les nageurs ont pris
354 leur position de départ, l'officiel « Juge – Starter » donne la commande “ A vos marques ”. Lorsque tous les
355 nageurs sont immobiles, le départ est donné par le signal de l'officiel « Juge – Starter».

356 Aucun faux départ n'est autorisé.

357 **LA NAGE-LIBRE.**

358 Le nageur peut nager n'importe quel style de nage.

359 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

360 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course à
361 l'exception des virages et sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque
362 virage.

363 **LE DOS.**

364 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant
365 toute la course.

366 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par
367 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

368 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
369 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
370 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

371 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les
372 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction
373 continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le
374 nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

375 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

376 **LE CRAWL/DOS.**

377 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale. La position normale sur le ventre peut inclure un
378 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est
379 indifférente. A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-
380 dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la
381 surface de l'eau. Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du
382 mouvement de jambes.

383 En Dos, le nageur doit nager en position dorsale. La position normale sur le dos peut inclure un
384 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est
385 indifférente.

386 Lors du virage Crawl-Crawl, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

387 Lors du virage Dos-Dos, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le
388 virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule
389 traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage.
390 Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

391 Lors du virage Crawl-Dos, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de
392 chaque longueur et à l'arrivée. Le nageur doit être retourné à une position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

393 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est
394 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15
395 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

396 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

397 **LE PAPILLON.**

398 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit
399 rester en position ventrale.

400 Les deux bras doivent être amenés en avant des épaules, ensemble au-dessus de la surface de l'eau et
401 ramenés en arrière des épaules en même temps tout au long de la course.

402 Tous les mouvements des pieds doivent être verticaux et simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent
403 pas être nécessairement au même niveau, ils ne doivent pas être orientés vers l'extérieur.

404 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

405 Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une
406 traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être
407 complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête).

408 **LA BRASSE.**

409 Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant
410 jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Après le départ et après chaque virage,
411 un seul mouvement vertical simultané des jambes est autorisé à n'importe quel moment avant le premier
412 mouvement de jambes.

413 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit
414 rester en position ventrale. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit
415 comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des
416 bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

417 Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au-dessous, au niveau ou au-
418 dessus de l'eau. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf avant le virage, pendant le virage,
419 et pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de
420 l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées au-delà de la ligne des hanches, sauf pendant la première
421 traction après le départ et chaque virage.

422 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de
423 l'eau. La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au
424 moment de la phase la plus large de la seconde traction. Tous les mouvements des jambes doivent être
425 simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

426 Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes.
427 Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vertical
428 simultané vers le bas.

429 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

430 **LE 6 MINUTES NAGES-HYBRIDES.**

431 Le parcours doit être nagé en utilisant trois nages différentes parmi :

- 432 - nage ventrale bras alternés,
- 433 - nage ventrale bras simultanés,
- 434 - nage dorsale bras alternés,
- 435 - nage dorsale bras simultanés.

436 Les deux premières nages sont parcourues sur une distance de 50 mètres chacune. La troisième nage est
437 parcourue sur une distance minimum de 100 mètres et au-delà jusqu'à 6 minutes.

438 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

439 **LE QUATRE NAGES.**

440 Dans les épreuves de Quatre-Nages individuelles, le nageur effectue les quatre nages dans l'ordre suivant
441 : Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre (nage différente des trois premières). Chaque nage doit couvrir un
442 quart (1/4) de la distance.

443 Dans les épreuves de Relais Quatre-Nages, les nageurs effectueront les quatre nages dans l'ordre suivant
444 : Dos, Brasse, Papillon et Nage Libre (nage différente des trois premières). Il y a quatre nageurs dans
445 chaque équipe de relais.

446 Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

447 **LA COURSE ET L'ARRIVÉE.**

448 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles
449 et les garçons.

450 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.

451 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

452 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

453 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.

- 454 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le
455 gêneur.
- 456 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa
457 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.
- 458 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse
459 améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants
460 palmés, palmes, nageoires, etc.).
- 461 Il est permis de porter des lunettes de natation.
- 462 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.
- 463 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la
464 compétition.
- 465 Dans les épreuves de relais, l'équipe sera disqualifiée si :
- 466 - lors de la prise de relais, les pieds du nageur entrant dans l'eau ont perdu le contact avec le
467 plot de départ avant que le coéquipier précédent ne touche le mur.
- 468 - un ou plusieurs membres de l'équipe sautent dans l'eau lorsque la course est en cours, avant
469 que tous les nageurs de toutes les équipes n'aient fini la course.
- 470 Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Des
471 remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée.
- 472 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le
473 signal.

474 **REGLEMENTATION DES COMPETITIONS OFFICIELLES.**

475 Les nageurs sont classés par catégorie d'âges, par sexe et par division et doivent être préparés aux
476 compétitions dans une logique de réussite et de performance.

477 **A. LES CATEGORIES D'AGES.**

478 Les catégories d'âges sont définies de la façon suivante :

	Jeune	Sénior	Vétéran
2013-2014	Né(e)s après le 31 décembre 1993.	Né(e)s entre le 1 janvier 1974 et le 31 décembre 1993.	Né(e)s le 1 janvier 1974 et avant.
2014-2015	Né(e)s après le 31 décembre 1994.	Né(e)s entre le 1 janvier 1975 et le 31 décembre 1994.	Né(e)s le 1 janvier 1975 et avant.
2015-2016	Né(e)s après le 31 décembre 1995.	Né(e)s entre le 1 janvier 1976 et le 31 décembre 1995.	Né(e)s le 1 janvier 1976 et avant.
2016-2017	Né(e)s après le 31 décembre 1996.	Né(e)s entre le 1 janvier 1977 et le 31 décembre 1996.	Né(e)s le 1 janvier 1977 et avant.

479

480 **B. LES COMPETITIONS OFFICIELLES.**

481 L'organisation d'une compétition officielle doit répondre à un cahier des charges annexé.

482 Une compétition officielle est un championnat inscrit au calendrier de la Fédération Française du Sport
483 Adapté.

484 Les épreuves ouvertes jusqu'aux compétitions de niveau régional inclus peuvent être les suivantes :

DIVISION 3	DIVISION 2	DIVISION 1
25 mètres Crawl 50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos 25 mètres «Style-Brassé» 50 mètres «Style-Brassé» 100 mètres «Style-Brassé»	25 mètres Crawl 50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 200 mètres Crawl 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 50 mètres Crawl/Dos 100 mètres Crawl/Dos 200 mètres Crawl/Dos 25 mètres Papillon 50 mètres Papillon 25 mètres «Style-Brassé» 50 mètres «Style-Brassé» 100 mètres «Style-Brassé» 75 mètres 3 Nages* 150 mètres 3 nages* * Papillon, Dos, Crawl (voir page 15)	25 mètres Nage-Libre 50 mètres Nage-Libre 100 mètres Nage-Libre 200 mètres Nage-Libre 400 mètres Nage-Libre 800 mètres Nage-Libre 1500 mètres Nage-Libre 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 25 mètres Brasse 50 mètres Brasse 100 mètres Brasse 200 mètres Brasse 25 mètres Papillon 50 mètres Papillon 100 mètres Papillon 200 mètres Papillon 100 mètres Crawl/Dos 100 mètres Quatre-Nages 200 mètres Quatre-Nages 400 mètres Quatre-Nages 6 minutes Nages-Hybrides 4x25 mètres Nage-Libre 4x50 mètres Nage-Libre 6x50 mètres Nage-Libre 4x100 mètres Nage-Libre 4x50 mètres Quatre-Nage 4x100 mètres Quatre-Nage 4x50 mètres Crawl/Dos 4x100 mètres Crawl/Dos <i>Les nageurs D2 et D3 peuvent participer au relais : en Nage-Libre, en Crawl et en Dos.</i>

485

486 Les épreuves **en gras**, ci-dessus, sont qualificatives aux championnats de France, selon les règles
487 d'engagements fixées au paragraphe suivant (Compétitions Nationales. Page 23).

488 Tous les inscrits doivent être titulaires d'une licence compétitive à l'année.

489 Lors des compétitions de niveau régional, les temps intermédiaires peuvent permettre une qualification si
490 le nageur termine la course sans disqualification et si tous les nageurs de la même course sont prévenus
491 en chambre d'appel.

492 **C. COMPETITIONS NATIONALES.**

493 L'organisation d'une compétition Nationale doit répondre à un cahier des charges annexé.

494 Une compétition Nationale est inscrite au calendrier national fédéral.

495 Tous les inscrits doivent être titulaires de la licence compétitive de la saison en cours, doivent avoir
496 participé à une compétition officielle dans les épreuves qualificatives et avoir réalisé les minimas.

497 Les ligues attestent de la validation des tests et de la réalisation des minimas de qualification de tous les
498 inscrits dans les épreuves et les divisions où ils s'engagent, en visant les fiches d'engagement.

499 *N.B. Valable pour toutes les compétitions nationales : une épreuve peut-être fermée dans une catégorie*
500 *d'âges, de sexe et/ou de division, si le nombre d'engagés est inférieur à trois.*

501 **1. CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES ET LA COUPE DE FRANCE**
 502 **JEUNE.**

503 Les championnats de France Jeune se déroulent avant les championnats de France Eté 50 mètres et sont
 504 ouverts à toutes les divisions des catégories Jeune.

505 Les nageurs seront classés en deux sous-catégories d'âge :

	Jeune 1	Jeune 2
2013-2014	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 1999 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1998.
2014-2015	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 2000 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1999.
2015-2016	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 2001 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2000.
2016-2017	Né(e)s le 1 ^{er} janvier 2002 et après.	Né(s) entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2001.

506 **1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNE :**

507 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

DIVISION 3	
Epreuves ouvertes	50 mètres Dos 100 mètres Crawl
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer la totalité des épreuves.
DIVISION 2	
Epreuves ouvertes	100 mètres Crawl/Dos 200 mètres Crawl
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer la totalité des épreuves.
DIVISION 1 - Jeune 1	
Epreuves ouvertes	50 mètres Nage-Libre 100 mètres Quatre-Nages 6 minutes Nages-Hybrides
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer un 50 mètres Nage-Libre et doivent effectuer une autre épreuve.
DIVISION 1 - Jeune 2	
Epreuves ouvertes	100 mètres Brasse 100 mètres Dos 200 mètres Quatre-Nages 200 mètres Nage-Libre
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer deux épreuves.

508

509 **1.2 COUPE DE FRANCE JEUNE :**

510 **COURSES PAR EQUIPES EN RELAIS :**

511 Les équipes sont composées de 3 à 6 nageurs de différents clubs d'un même département.

L'épreuve
8 minutes Nage-Libre Les nageurs se passent le relais tous les 50 mètres. Le classement pour l'épreuve de 8 minutes Nage-Libre, le classement ne se fait pas au temps mais à la distance, au mètre réalisé dans les mêmes conditions. L'équipe qui gagne est celle qui a parcouru la distance la plus importante.

512

513 **2. CHAMPIONNATS DE FRANCE BASSIN 50METRES ET LA COUPE DE FRANCE DES**
 514 **REGIONS**

515 Les championnats de France Bassin 50 mètres et la Coupe de France des Régions se déroulent durant le
 516 dernier trimestre de la saison sportive, après les championnats de France Jeune et sont ouverts à toutes
 517 les divisions et aux Catégories Sénior et Vétéran.

518 Les finales et le classement se feront par catégorie (Sénior et Vétéran)

519 Les Jeune 2, ayant terminé dans les trois premiers lors des courses des championnats de France Jeune
 520 peuvent s'inscrire et seront surclassés en catégorie Sénior.

521 **2.1 LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BASSIN 50 METRES:**

522 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

DIVISION 3	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos 50 mètres Style-Brassé 100 mètres Style-Brassé
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un des 100 mètres ci-dessus mentionnés, lors d'une compétition officielle qualificative.
Modalités d'engagement	Les nageurs se sont qualifiés par le 100 mètres Crawl : ils doivent s'engager sur le 100 mètres Crawl et peuvent effectuer deux autres épreuves supplémentaires maximum. (soit 3 épreuves) Ou Les nageurs se sont qualifiés par le 100 mètres Dos : ils doivent s'engager sur le 100 mètres Dos et peuvent effectuer deux autres épreuves supplémentaires maximum. (soit 3 épreuves) Ou Les nageurs se sont qualifiés par le 100 mètres Style-Brassé : ils doivent s'engager sur le 100 mètres Style-Brassé et peuvent effectuer le 50 mètres Crawl ou le 50 mètres Dos. (soit 2 épreuves)
DIVISION 2	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 200 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 100 mètres Crawl/Dos 50 mètres Papillon 150 mètres 3 Nages
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé, lors d'une compétition officielle qualificative : - un 100 mètres Crawl/Dos dans un temps minimum fixé en annexe (page 28). Ou un 200 mètres Crawl dans un temps minimum fixé en annexe (page 28).
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer l'épreuve dans laquelle ils se sont qualifiés (100 mètres Crawl/Dos ou 200 mètres Crawl). Les nageurs peuvent effectuer deux autres épreuves maximum.
DIVISION 1	
Epreuves ouvertes	50 mètres Nage-Libre 100 mètres Nage-Libre 200 mètres Nage-Libre 400 mètres Nage-Libre 50 mètres Brasse 100 mètres Brasse 200 mètres Brasse 50 mètres Papillon

	800 mètres Nage-Libre Dames 1500 mètres Nage-Libre Messieurs 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos	100 mètres Papillon 200 mètres Papillon 200 mètres 4 Nages 400 mètres 4 nages
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé les temps minimum fixés en annexe (page 28), lors d'une compétition officielle qualificative.	
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au maximum cinq épreuves pour lesquelles ils ont réalisé les minimas.	

524 2.2 COUPE DE FRANCE DES REGIONS :

525 **COURSES PAR EQUIPES EN RELAIS :**

526 Les régions engagées doivent présenter une seule équipe de 8 à 10 nageurs maximum participant à deux
527 relais. Les relais peuvent être composés de nageurs de différents clubs d'une même région.

528 Seuls deux nageurs sont autorisés à participer aux deux relais.

Les épreuves
6x50 mètres Nage-Libre La composition du relais doit comprendre au minimum : deux féminines et présenter des nageurs de deux divisions différentes.
4x100 mètres Crawl/Dos La composition du relais doit comprendre au minimum une féminine.

529

530 **ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.**

531 N.B. : Les nageurs de la catégorie Jeune engagés (trois premiers du championnat de France Jeune)

532 doivent réaliser les temps de qualification de la catégorie Sénior de leur division.

Division 1

Division 1				
Dames		Epreuves	Messieurs	
Vétéran	Sénior		Sénior	Vétéran
1'19"00	1'03"00	50 mètres Nage-Libre	53"00	1'08"00
2'48"00	2'14"00	100 mètres Nage-Libre	1'54"00	2'26"00
5'50"00	4'40"00	200 mètres Nage-Libre	4'00"00	5'08"00
12'46"00	10'13"00	400 mètres Nage-Libre	8'53"00	11'23"00
17'00"00	16'00"00	800 mètres Nage-Libre		
		1500 mètres Nage-Libre	24'50"00	25'30"00
1'35"00	1'19"00	50 mètres Dos	1'07"00	1'26"00
3'18"00	2'39"00	100 mètres Dos	2'20"00	2'59"00
7'40"00	6'08"00	200 mètres Dos	5'32"00	7'05"00
1'25"00	1'08"00	50 mètres Brasse	59"00	1'16"00
3'13"00	2'34"00	100 mètres Brasse	2'18"00	2'57"00
6'30"00	5'12"00	200 mètres Brasse	4'40"00	5'58"00
1'25"00	1'08"00	50 mètres Papillon	57"00	1'13"00
3'20"00	2'40"00	100 mètres Papillon	2'18"00	2'57"00
6'40"00	5'20"00	200 mètres Papillon	4'36"00	5'53"00
6'59"00	5'35"00	200 mètres Quatre-Nages	4'32"00	5'48"00
14'10"00	11'30"00	400 mètres Quatre-Nages	9'10"00	12'00"00
Division 2				
Dames		Epreuves	Messieurs	
Vétéran	Sénior		Sénior	Vétéran
4'00"00	3'30"00	100 mètres Crawl-Dos	3'00"00	3'30"00
6'35"00	6'00"00	200 mètres Crawl	5'30"00	6'00"00
Division 3				
Dames		Epreuve	Messieurs	
Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.		50 mètres Crawl	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.	
		100 mètres Crawl		
		50 mètres Dos		
		100 mètres Dos		
		50 mètres Style-Brassé		
		100 mètres Style-Brassé		

533

534 **REGLEMENTATION DES OFFICIELS D'UNE COMPETITION.**

535 Les officiels doivent prendre leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des
536 autres sauf indication contraire figurant dans le Règlement de la Natation.

537 **L'OFFICIEL « ESCORTE ».**

538 **L'officiel Escorte, peut assurer les fonctions suivantes :**

- 539 - Contrôleur de la Chambre d'Appel ;
- 540 - Accompagnateur ;
- 541 - Commis de course.

542 **CONTROLEUR DE LA CHAMBRE D'APPEL**

543 Le contrôleur de chambre d'appel est responsable de la chambre d'appel. Il doit veiller à son bon
544 fonctionnement. Seuls les nageurs ayant été appelés sont autorisés à entrer dans la zone de chambre
545 d'appel.

546 Le contrôleur de la chambre d'appel doit rassembler les nageurs avant chaque épreuve en fonction du
547 programme officiel des courses certifiés par les officiels « Arbitres ».

548 Le contrôleur de la chambre d'appel fait l'appel des nageurs série par série puis couloir par couloir. Au
549 moins 3 séries de nageurs doivent être présentes à la chambre d'appel.

550 Après leur appel les nageurs sont confiés aux officiels « Escortes – Accompagnateurs » avec leurs fiches
551 de courses.

552 Le contrôleur de la chambre d'appel informe les commis de course de l'absence d'un nageur qui a été
553 appelé.

554 **ACCOMPAGNATEUR**

555 Après son appel à la chambre d'appel, le nageur est confié à l'accompagnateur.

556 Au signal du contrôleur de la chambre d'appel, l'accompagnateur emmène ses nageurs sur la plage de
557 départ.

558 Au signal de l'officiel « Juge - Starter », l'accompagnateur conduit les nageurs des divisions 2 et 3
559 jusqu'au plot de départ. L'accompagnateur aide les nageurs de division 3 à se préparer avant le départ.

560 L'accompagnateur aide les nageurs de division 3 à quitter l'eau, à récupérer leurs affaires et les conduit
561 sur la zone « éducateur » (ou à la chambre d'appel si la zone éducateur n'existe pas).

562 **COMMIS DE COURSE**

563 Le commis de course récupère les fiches de courses à la chambre d'appel auprès du contrôleur et les
564 distribue aux officiels « Chronomètres » concernés. Le commis de course informe l'officiel
565 « Chronomètre » des nageurs absents.

566 A l'issue de chaque course, le commis de course récupère et trie les fiches de courses. Il les dépose au
567 secrétariat de la compétition.

568 Le commis de course peut être un officiel « Escorte – Accompagnateur ».

569 **L'OFFICIEL « CHRONOMETREUR ».**

570 **L'officiel Chronométrateur, assure les fonctions suivantes :**

- 571 - Chronométrateur ;
- 572 - Compteur de distance (6 minutes Nages-Hybrides) ;
- 573 - Contrôleur de distance (800 – 1500 mètres) ;
- 574 - Aide à la mise en position de départ (D2-D3).

575 **CHRONOMETREUR**

576 Le chronométrateur doit participer à l'essai des chronomètres sous la responsabilité des officiels « Arbitres »
577 pour les approuver et les certifier exacts.

578 A la commande « A vos marques », le chronométrateur aide les nageurs des divisions 2 et 3 à se mettre en
579 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds permettant une entrée dans
580 l'eau en sécurité.

581 Chaque chronométrateur doit prendre le temps des nageurs dans le couloir qui lui est assigné lors du
582 briefing de chaque réunion.

583 Tous les chronométrateurs doivent répondre par un signe, au starter, que les conditions de sécurité sont
584 remplies pour donner le départ. En cas de forfait, le chronométrateur doit également répondre que le
585 départ peut être donné.

586 Le chronométrateur doit démarrer son chronomètre au signal de départ, et doit l'arrêter lorsque le nageur
587 de son couloir a achevé la course.

588 Dans des courses d'une distance de plus de 100 mètres, le chronométrateur doit prendre tous les temps
589 des distances intermédiaires de son côté.

590 Lors des épreuves de Crawl-Dos et 3-Nages (Division 2) et des épreuves de Division 3, le chronométrateur
591 doit rappeler, au nageur, avant la montée sur le plot, le nombre de longueur à réaliser dans chaque nage.
592 De plus, le chronométrateur doit donner un signal visuel et sonore pour prévenir le nageur si sa course est
593 terminée (ou non) :

- 594 - Le signal visuel pour informer le nageur qu'il doit continuer est : geste avec l'avant-bras en
595 direction du mur opposé. La commande vocale est : « Continue ! ».
- 596 - Le signal visuel pour informer le nageur qu'il doit s'arrêter est : geste avec les deux bras
597 croisés. La commande vocale est : « Stop ! ».

598 Lors des épreuves individuelles de 400, 800, 1500 mètres Nage-Libre (Division 1) et 200 mètres Crawl
599 (Division 2), le chronométrateur doit donner un signal d'avertissement visuel immergé pour prévenir le
600 nageur de son couloir qu'il lui reste deux longueurs à parcourir. Le signal doit-être donné par un
601 avertisseur identifiable par le nageur.

602 Immédiatement après la course, les chronométrateurs de chaque couloir doivent enregistrer les temps
603 indiqués par leurs chronomètres ou les forfaits sur la fiche de course, la donner à l'officiel « Escorte –
604 Commis de course ».

605 Le chronométrateur doit donner le signal au nageur de quitter l'eau.

606 Le chronométrateur, sur demande d'un officiel « Arbitre », doit présenter son chronomètre pour contrôle.
607 Son chronomètre doit être mis à zéro dès les coups successifs de sifflet de l'officiel « Juge – Starter »
608 signifiant l'épreuve suivante.

609 Lors de l'épreuve « 6 minutes Nages-Hybrides », le chronométrateur, après avoir vérifié l'identité du nageur,
610 doit comptabiliser la distance réalisée par son nageur avec une précision au mètre près effectué. Il suit le

611 nageur durant toute sa course sans être dans son champ de vision. Au signal de l'officiel « Arbitre »
612 informant des 5 dernières secondes de l'épreuve, le chronométrateur se mettra au niveau de la tête du
613 nageur et s'immobilisera à la fin de l'épreuve comme repère de distance parcourue par son nageur. Le
614 chronométrateur relève la distance à l'aide des indications au sol. La distance parcourue sera notée sur la
615 fiche de course.

616 **L'OFFICIEL « JUGE »**

617 **L'officiel juge, peut assurer les fonctions suivantes :**

- 618 - Starter ;
- 619 - Juge de nages ;
- 620 - Juge aux virages et à l'arrivée ;
- 621 - Contrôleur de distance

622 **STARTER**

623 Vérifie que les nageurs sont dans les bonnes conditions pour prendre le départ, que les chronométrateurs
624 sont prêts, donne les départs et annonce le faux départ.

625 Pour les nageurs de division 3, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 626 - La commande « A vos marques » suivi d'un coup de sifflet sans attendre la position immobile
627 parfaite de tous les nageurs.

628 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter», en charge du départ, le
629 nageur reprend la procédure de départ.

630 Pour les nageurs de division 2, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 631 - La commande « En place » ou « Sautez » ;
- 632 - La commande « A vos marques » ;
- 633 - Un coup de sifflet dès la position immobile de tous les nageurs.

634 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter», en charge du départ, le
635 nageur reprend la procédure de départ.

636 Pour les nageurs de division 1, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 637 - une série de coups de sifflets brefs pour retirer tout vêtement sauf le maillot de bain ;
- 638 - un long coup de sifflet pour prendre position sur le plot de départ (ou pour le Dos et les relais
639 Quatre-Nages, d'entrer immédiatement dans l'eau) ;
- 640 - un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de
641 rejoindre immédiatement la position de départ ;
- 642 - La commande « A vos marques » ;
- 643 - Un coup de sifflet dès la position immobile parfaite de tous les nageurs.

644
645 Le starter doit signaler à l'officiel « Arbitre » tout nageur qui retarde le départ, refuse de respecter un
646 ordre, ou commet tout autre acte qualifié d'inconduite au moment du départ, mais seul l'officiel « Arbitre »
647 pourra disqualifier ce nageur pour ce retard, cette désobéissance ou cette inconduite.

648 Le starter a le pouvoir de décider si le départ est correct.

649 Lorsqu'il donne le signal de départ d'une épreuve, le starter doit se tenir sur le côté du bassin à environ
650 cinq mètres de l'extrémité où a lieu le départ, de sorte que les chronométrateurs puissent voir et/ou
651 entendre le signal de départ et que les nageurs puissent l'entendre.

652 **JUGE DE NAGES**

653 Les juges de nage doivent être situés de chaque côté du bassin.

654 Le juge de nage doit s'assurer que les règles relatives au style de nage de l'épreuve sont respectées et
655 doit observer les virages et les arrivées pour aider les juges de virages.

656 Les juges de nages doivent rapporter toute violation sur des formulaires signés détaillant l'épreuve, le
657 numéro du couloir et l'infraction. Ces formulaires devront être transmis rapidement à l'officiel « Arbitre ».

658 **JUGE AUX VIRAGES ET A L'ARRIVEE**

659 Le juge de virages est positionné par l'officiel « Arbitre » selon la configuration du bassin et des contraintes
660 de la compétition.

661 Le juge de virages doit s'assurer que les nageurs respectent les règles en vigueur pour les virages, dans la
662 zone des 5 mètres avant et après le mur.

663 Le juge de virages doit s'assurer que les nageurs achèvent leur course dans le respect des règles en
664 vigueur.

665 Lors des épreuves de relais, le juge de virages doit déterminer, si le nageur partant est en contact avec la
666 plate-forme de départ lorsque le nageur précédent touche le mur de départ.

667 Les juges de virages doivent rapporter toute violation sur des formulaires signés détaillant l'épreuve, le
668 numéro du couloir et l'infraction. Ces formulaires devront être transmis rapidement à l'officiel « Arbitre ».

669 **CONTROLEUR DE DISTANCE**

670 Lors des épreuves individuelles de 800 et de 1500 mètres, le juge doit enregistrer le nombre de
671 longueurs effectuées par le nageur dans son couloir. Le chronométrateur doit donner un signal
672 d'avertissement visuel immergé pour prévenir le nageur de son couloir qu'il lui reste deux longueurs à
673 parcourir. Le signal doit-être donné par un avertisseur identifiable par le nageur.

674 **L'OFFICIEL « ARBITRE »**

675 Les officiels Arbitre doivent faire appliquer toutes les règles et décisions des règlements sportifs et
676 trancher toutes les questions concernant l'organisation effective de la réunion, de l'épreuve ou de la
677 compétition, lorsque les règles n'en prévoient pas autrement la solution.

678 L'officiel Arbitre doit disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qu'il constate
679 personnellement. Il peut aussi disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qui lui est signalée
680 par les autres officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision de l'officiel
681 Arbitre.

682 L'officiel Arbitre peut nommer des officiels supplémentaires, s'il le juge nécessaire.

683 **ARBITRE DES COURSES (COMPETITION)**

684 L'arbitre des courses doit affecter les officiels aux différents postes.

685 L'arbitre des courses détermine, si nécessaire, le classement des nageurs.

686 Si un équipement de chronométrage automatique est disponible et fonctionne, ses résultats seront pris
687 en compte.

688 L'arbitre des courses doit s'assurer que tous les officiels nécessaires à la bonne organisation de la
689 compétition sont à leurs postes respectifs.

690 **ARBITRE D'APPEL (RECLAMATIONS)**

691 L'arbitre d'Appel doit juger toutes les réclamations relatives à la compétition en cours.

692 L'arbitre d'appel doit s'assurer de la publication des documents officiels.

693 **LE JURY D'APPEL**

694 Le Jury d'Appel est obligatoire pour les compétitions Nationales.

695 Le Jury d'Appel est composé du Délégué Fédéral Natation (CTN), de l'élu de la Fédération Française du
696 Sport Adapté présent sur les championnats et de l'arbitre d'Appel.

697 Le Jury d'Appel se réunit lorsqu'une réclamation préalable ayant eu une issue négative est à nouveau
698 contestée.

699 **LE SUPERVISEUR (INFORMATIQUE)**

700 Le superviseur Informatique est obligatoire uniquement pour les compétitions nationales.

701 Le superviseur doit coordonner l'opération de chronométrage automatique. Il est garant de la validité des
702 résultats diffusés.

703 Le superviseur doit contrôler les forfaits après les séries ou les finales, enregistrer les résultats sur les
704 formules officielles, faire la liste de tous les nouveaux records établis et conserver les résultats si
705 nécessaire.

706 **REGLEMENTATION DE LA DIRECTION D'UNE COMPETITION.**

707 **REPARTITION DANS LES SERIES ET FINALES.**

708 **DANS LES SERIES :**

709 Les séries qualificatives sont organisées dans toutes les épreuves ouvertes. Elles doivent regrouper des nageurs nageant la même épreuve, dans la même division, du même sexe.

711 Une épreuve peut-être fermée dans une catégorie d'âges, de sexe et de division, si le nombre d'engagements est inférieur à trois.

713 Les nageurs sont répartis dans les séries en fonction de leur temps d'engagement. Les meilleurs temps d'engagement sont répartis dans toutes les séries.

715 Exemple de constitution de séries : (type pyramidal) bassin de 5 couloirs, 30 nageurs engagés, 6 séries.
716 (x^{ème} : classement du temps d'engagement.)

Couloir	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6
3	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}
4	12 ^{ème}	11 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}
5	18 ^{ème}	17 ^{ème}	16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}
2	24 ^{ème}	23 ^{ème}	22 ^{ème}	21 ^{ème}	20 ^{ème}	19 ^{ème}
1	30 ^{ème}	29 ^{ème}	28 ^{ème}	27 ^{ème}	26 ^{ème}	25 ^{ème}

717

718 Ordre d'attribution des couloirs : le couloir attribué au nageur ayant le meilleur temps d'engagement ou de série pour les finales est défini ci-après :

720 5 couloirs : 3 - 4 - 2 - 5 - 1

721 6 couloirs : 3 - 4 - 2 - 5 - 1 - 6

722 8 couloirs : 4 - 5 - 3 - 6 - 2 - 7 - 1 - 8

723 10 couloirs : 5 - 6 - 4 - 7 - 3 - 8 - 2 - 9 - 1 - 10

724 **DANS LES FINALES :**

725 Les finales sont organisées lorsque toutes les séries de l'épreuve ont eu lieu.

726 Elles doivent regrouper les nageurs concourant dans le même classement (même division, même catégorie, même sexe).

728 Selon le nombre de couloirs disponibles, les meilleurs temps des séries constituent la finale.

729 Dans le cas où les engagements ne permettent pas d'organiser une finale complète par catégorie, alors l'épreuve peut-être nagée en finale directe avec classement direct.

731 **PROCEDURES DE CLASSEMENTS.**

732 En fin de rencontre, les nageurs sont classés par sexe dans leur division puis dans leur catégorie (à l'exception des championnats de France Hiver 25 mètres où le classement est toutes catégories).

734 Sont classés les finalistes par ordre d'arrivée puis les non-finalistes en fonction des temps réalisés.

735 Le classement pour l'épreuve de 6 minutes de Nages-Hybrides et de 8 minutes Nage-Libre, le classement ne se fait pas au temps mais à la distance, au mètre réalisé dans les mêmes conditions.

737 **BARRAGES.**

738 Lorsque des nageurs terminent ex-aequo pour l'accès à une finale, ils doivent re-nager l'épreuve lors d'un
739 barrage en fin de réunion. Le premier arrivé accèdera à la finale.

740 Lors d'une finale, si des nageurs arrivent ex-aequo, ils restent ex-aequo.

741 **RECLAMATIONS.**

742 Lors d'une compétition, il est possible de porter une réclamation à l'attention de l'officiel Arbitre d'appel
743 en utilisant le formulaire officiel en sa possession dans un délai de 30 minutes à compter des
744 faits/décisions/publications.

745 Les réclamations dont l'issue est une réponse négative peuvent faire l'objet d'un recours en appel.

746 Les recours en appel doivent être présentés dans un délai de 30 minutes après la décision de l'arbitre
747 d'appel.

748 **RECORDS DE FRANCE.**

749 Les records de France sont mis à jour par la Commission Sportive Nationale Natation. Un record est
750 établi lorsqu'un nageur licencié FFSA réalise un temps lors d'une compétition officielle de la Fédération
751 Française du Sport Adapté de niveau national, lors d'une compétition officielle de la Fédération Française
752 de Natation de niveau régional et plus, lors d'une compétition internationale I.N.A.S. ou lors d'une
753 compétition internationale I.P.C. Le record doit être validé par l'officiel Arbitre (ou Juge-Arbitre) et envoyé
754 à la Fédération Française du Sport Adapté à l'attention de la Commission Sportive Nationale Natation.

755 Les grilles des records sont établies de la façon suivante pour les épreuves ouvertes sur les
756 compétitions nationales en D1, D2 et D3:

- 757 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES, MASCULIN
- 758 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES, FEMININ
- 759 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 50 METRES, MASCULIN
- 760 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 50 METRES, FEMININ
- 761 - RECORDS DE FRANCE SENIOR BASSIN 50 METRES, MASCULIN
- 762 - RECORDS DE FRANCE SENIOR BASSIN 50 METRES, FEMININ
- 763 - RECORDS DE FRANCE VETERAN BASSIN 50 METRES, MASCULIN
- 764 - RECORDS DE FRANCE VETERAN BASSIN 50 METRES, FEMININ.

765 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX.**

766 Ce document est à destination des Ligues souhaitant organiser des championnats régionaux. Il a pour but
767 de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et de les faire concourir dans les meilleures
768 conditions.

769 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

770 Le bassin de compétition doit mesurer 25 mètres en longueur et posséder quatre couloirs minimum. Tous
771 les couloirs sont munis d'un plot de départ. La profondeur minimum du bassin pour réaliser les virages
772 doit être de 80 centimètres minimum.

773 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement.

774 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 775 - une infirmerie,
- 776 - une zone de chambre d'appel,
- 777 - une zone d'affichage du programme et des résultats,
- 778 - un podium,
- 779 - banderoles de la Ligue Sport Adapté ou de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 780 - une sonorisation pour appels et animations.

781 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 782 - lignes de drapeaux à 5 mètres du mur de virages,
- 783 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 784 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 785 - une chaise par couloirs situées sur la plage de départ pour les nageurs.

786 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de chaises pour préparer deux séries et une
787 table.

788 **B. BESOINS HUMAINS :**

789 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 790 - un Maître-Nageur Sauveteur ou un B.N.S.S.A. sur les plages du bassin,
- 791 - un officiel Escorte – Chambre d'Appel,
- 792 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs,
- 793 - un officiel Escorte – Commis de Course,
- 794 - un officiel Chronométrateur par couloir et un officiel chronométrateur supplémentaire,
- 795 - deux officiels Juges (un de chaque côté du bassin),
- 796 - un officiel Arbitre,
- 797 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

798 **C. OBLIGATIONS DE LA LIGUE :**

799 L'organisateur s'engage à :

- 800 - inscrire la compétition sur le calendrier sportif fédéral en ligne,
- 801 - réaliser le dossier d'inscription,
- 802 - centraliser les engagements,
- 803 - éditer les programmes,
- 804 - imprimer et classer les fiches de courses (ou cartons d'engagements),
- 805 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel arbitre,
- 806 - récupérer les résultats signés par l'officiel arbitre pour validation des inscriptions éventuelles
- 807 en championnats de France.

808